

Fiche Technique – gardiZERO – Gardi Hutter

- Durée :** 70 min – sans pause.
- Arrivée compagnie :** 6h avant le début du spectacle.
- Scène :**
Idéal : 8m largeur, 7m profondeur, 4m hauteur.
Minimum : 5m largeur, 4m profondeur, 2,50m hauteur.
- Coulisses :**
Idéal : Au moins deux rangées de coulisses + fond noir. Avec une largeur d'espace scénique de 7m.
Minimum : une coulisse ou un paravent en avant à droite.
Prévoir un **accès de la scène à la salle**, si possible au centre ou 2 accès.
- Nous apportons :** Microphone Lavalier DPA 4060, laptop avec QLab.
- Lumière :**
Idéal : Console 36/72 canaux avec 24 sous-groupes. 8 découpes 1 kW (type 15/35°) + 20 PC 1 kW avec volets + 10 PAR 64 CP62.
Moyen : Console 24/48 canaux avec 24 sous-groupes. 5 découpes 1 kW (type 15/35°) + 15 PC 1 kW avec volets + 5 PAR 64 CP62.
Minimum : Console 12/24 canaux avec 24 sous-groupes. 2 découpes 1 kW (type 15/35°) + 10 PC 1 kW avec volets + 4 PAR 64 CP62
- Blinder :** Il est nécessaire de prévoir des projecteurs de type blinder orientés vers le public depuis la scène.
- Lumières de la salle :** Possibilité de régler les lumières de la salle depuis la régie.
Le technicien de Gardi Hutter fait « l'acteur » au début. Le technicien du théâtre s'occupe de lumière + son pour 10min. Répétitions après le montage.
- Son :**
PA : adaptée à la taille de la salle, avec de préférence des subwoofers + 2 retours au fond de la scène.
Microphone : système sans fil + émetteur ceinture (body pack) avec adaptateur Micro Lock pour microphones DPA.
- Personnel requis :** 1 technicien lumière (5h) + 1 technicien son (1h).
- Restauration :** L'organisateur prend en charge le repas pour la compagnie (2 personnes) :
Déjeuner: repas chaud – Dîner: catering.

Merci de nous envoyer dès que possible votre fiche technique complète.

Pour toute question technique, n'hésitez pas à contacter le technicien de la compagnie :

THEO BERNARDI • +41 79 360 07 19 • benna.96@hotmail.it

Responsable technique du théâtre - Nom :

Tel :

E-Mail :

Ces conditions techniques font partie intégrante du contrat. En cas d'annulation du spectacle pour des raisons matérielles, l'organisateur assume l'entière responsabilité.